

RÈGLEMENT DU

« GF SPRINTER NICE MÉTROPOLE – CHALLENGE CHRONO »

ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « GF Sprinter Nice Métropole - Challenge Chrono » est une course connectée organisée par le Sprinter Nice Métropole. Cette course connectée est une compétition sportive où chaque participant effectue le parcours avec une montre ou une application connectée.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

- ❖ **7 Parcours réels au choix** vous sont proposés et sont à effectuer durant les périodes ci-dessous. Chaque parcours doit être effectué en une seule sortie.
 - Col de Vence (Montée Paris-Nice) : du Samedi 27 Février au Dimanche 14 Mars
 - Col d'Èze (Montée Tour de France & Paris-Nice) : du Lundi 15 Mars au Dimanche 28 Mars
 - Mont Chauve : du Lundi 29 Mars au Dimanche 11 Avril
 - Col de Braus (Montée René Vietto) : du Lundi 12 au Dimanche 25 Avril
 - La Grave de Peille : du Lundi 26 Avril au Dimanche 9 Mai
 - Côte de la Turbie (Mont des Mules) : du Lundi 10 Mai au Dimanche 23 Mai
 - Montée Station d'Auron : du Lundi 7 Juin au Dimanche 4 Juillet
 - Montée Station Isola 2000 : du Lundi 7 Juin au Dimanche 4 Juillet

- ❖ **Un challenge No Limit D+** : l'objectif est de réaliser un maximum de dénivelé positif, en autant de sorties que vous le souhaitez, entre le Samedi 27 Février et le Dimanche 4 Juillet 2021.

- ❖ **4 Parcours Bonus** « Surprise du Chef » à découvrir durant l'événement

Vos séances doivent être effectuées dans le respect de la « Charte Éco-Responsable du Cycliste connecté » avec son objet connecté (montre connectée ou application mobile)

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous, nés en 2005 et avant, à partir du 20 février 2021 et cela jusqu'au 4 Juillet 2021 sur <https://www.granfondonice.fr>. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 2€. Il vous offre la possibilité de participer à l'ensemble des parcours, y compris le Challenge No Limit D+. Sur le site de la course, il aura la possibilité d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du « GF Sprinter Nice Métropole - Challenge Chrono », le dossard que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté devant lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

Les périodes de course pour chaque parcours sont précisés dans l'article 2 (Lieux et Dates). Pour pouvoir valider un temps sur un parcours, la course devra être effectuée durant la période prévue. Dans le cas contraire le fichier gpx ne pourra pas être validé.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément le Sprinter Nice Métropole (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez le Sprinter Nice Métropole, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

**GF SPRINTER
NICE MÉTROPOLE
CONNECTÉ**

CALENDRIER

- COL DE VENCE**
« MONTÉE PARIS NICE »
SAMEDI 27 FÉVRIER AU DIMANCHE 14 MARS
- COL D'EZE**
« MONTÉE TOUR DE FRANCE & PARIS NICE »
LUNDI 15 MARS AU DIMANCHE 28 MARS
- MONT CHAUVÉ**
LUNDI 29 MARS AU DIMANCHE 11 AVRIL
- COL DE BRAUS**
« MONTÉE RENÉ VIETTO »
LUNDI 12 AVRIL AU DIMANCHE 25 AVRIL
- LA GRAVE DE PEILLE**
LUNDI 26 AVRIL AU DIMANCHE 09 MAI
- CÔTE DE LA TURBIE**
« MONT DES MULES »
LUNDI 10 MAI AU DIMANCHE 23 MAI
- MONTÉE STATION D'AURON**
LUNDI 07 JUIN AU DIMANCHE 04 JUILLET
- MONTÉE STATION ISOLA 2000**
LUNDI 07 JUIN AU DIMANCHE 04 JUILLET

+ 3 BONUS DE PARCOURS
« SURPRISE DU CHEF »

NICE MÉTROPOLE #GFSprinterNice

VILLE DE NICE | MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR | mutuelles du soleil | Groupama | ARIES | pmc | CÔTE D'AZUR